

COMMUNE DE SOLOGNY – 71960

DEBAT PUBLIC CONCERNANT LA MISE EN CONCESSION DE LA RCEA MOTION

Après avoir examiné le dossier du maître d'ouvrage, le conseil municipal de la commune de Sologny dans sa séance du vendredi 10 décembre 2010 constate que, si le dossier présente de manière satisfaisante l'état initial de la RCEA et les impacts prévisibles de cette route lorsque celle-ci aura un statut autoroutier, il ne comporte pas les éléments permettant d'apprécier la répartition des flux entre itinéraires alternatifs et RCEA notamment dans l'hypothèse d'une solution à 6 barrières de péage.

Tout au plus, les estimations de trafic sur la RCEA font état d'une hausse du trafic de près de 400 véhicules /jour au niveau de Clermain, d'une baisse de 700 véhicules/ jour au niveau de la barrière de péage de Cluny, puis d'une hausse de 1 600 véhicules/jour après l'échangeur de la Roche Vineuse (page 83 du document)

Le conseil municipal de Sologny observe donc que le trafic d'évitement de la barrière de péage de Cluny, transitant par la RD263 peut être évalué entre 1 100 et 2 300 véhicules par jour.

Le conseil municipal de Sologny estime que cette augmentation du trafic est très importante eu égard aux caractéristiques de la RD 263 et des hameaux qu'elle traverse.

En conséquence le conseil municipal de Sologny observe que le dossier ne présente pas :

- Les impacts de cet accroissement du trafic sur la RD 263 en termes de nuisances notamment phoniques,
- les conséquences en matière de sécurité dans les agglomérations traversées, et notamment à La Croix Blanche,
- les aménagements qui seront rendus nécessaires pour adapter la voirie à ces nouvelles conditions de circulation et de sécurité,
- les conséquences en matière de dépréciation des biens des riverains de la RD 263,
- les conséquences financières pour les collectivités locales qui devront adapter ces voies aux nouvelles données de trafic.
-

Le conseil municipal de Sologny estime par ailleurs que le trafic généré sur la RD 263, constitué principalement de personnes contraintes à l'emprunter pour des raisons financières et soucieuses de réduire un temps de trajet nécessairement augmenté, ne générera pas de bénéfices pour l'économie locale. Tout au contraire, cette caractéristique particulière sera un facteur aggravant pour la sécurité.

En conséquence le conseil municipal de Sologny « à l'unanimité » émet un avis défavorable au projet présenté comportant 6 barrières de péage, compte tenu du risque d'évitement de la barrière de Cluny.

Il précise par ailleurs que les éléments du dossier sont insuffisants pour émettre un avis sur les autres hypothèses envisagées.



Sologny, le 10 Décembre 2010
Pour le Conseil Municipal, le Maire de Sologny
Michelle JUGNET